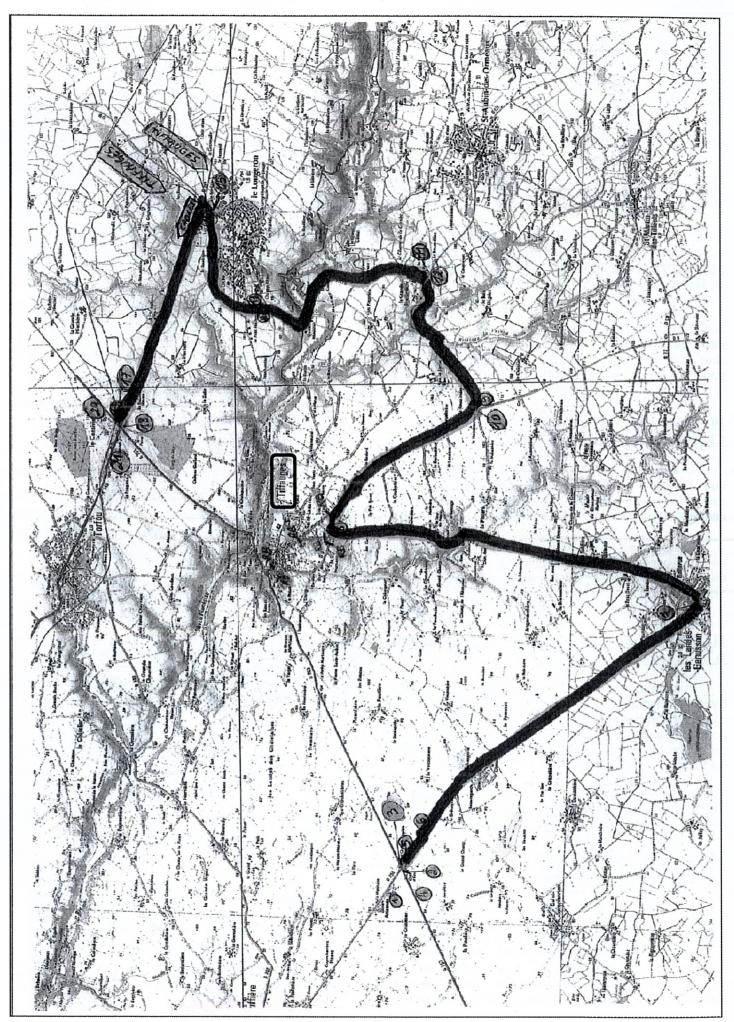
Déviation de TIFFAUGES





Le Teibhallien Septembre 2010

Éditorial









Reprise des travaux Rue de la Vallée

Après trois mois d'interruption (pour éviter de perturber la saison touristique), les travaux vont reprendre dans le secteur du Château, avec, hélas! de nouvelles contraintes de circulation et d'accès au cœur de l'agglomération.

Afin de bien appréhender la complexité du problème posé, il faut savoir que trois chantiers vont se superposer dans les semaines qui viennent :

- > Fin des travaux de la rue du Château et aménagement du carrefour
- > Fin des travaux de la rue de La Vallée et élargissement de l'accès à la rue du Moulin-Vieux
- > Réfection de la RD 753 (Montaigu-Cholet) entre le château d'eau de La Bruffière et Tiffauges par le Conseil Général.

Pendant les travaux de la RD 753, la circulation entre le château d'eau de La Bruffière et Tiffauges sera interdite pour une durée de 5 jours du 11 au 15 octobre.

Une déviation sera installée via Les Landes-Génusson d'une part et Le Longeron d'autre part. Pendant cette période, les Teiphaliens résidant côté Basses-Aires et Fontaine Saint-Martin ne pourront traverser la RD 753 qu'en fonction de la position des travaux.

Les travaux propres à Tiffauges reprendront dès le 4 octobre :

- > Rue du Château: continuation des fils d'eau en pavés et de la chaussée en béton désactivé. La sortie vers la RD 753 sera fermée pendant 3 à 4 semaines, temps de séchage du béton; la rue sera donc réservée aux riverains et aux clients de l'Auberge du Donjon et mise en double sens.
- > Rue du Donjon : modification de la jonction avec la RD 753 et aménagement du carrefour. La sortie vers la RD 753 sera fermée pendant 2 semaines; idem pour l'entrée dans Tiffauges. Pendant cette période la rue des Douves sera mise à double sens.
- > Rue du Moulin-Vieux : élargissement de la jonction avec la RD 753. La sortie vers la RD 753 sera fermée pendant 1 à 2 semaines; idem pour l'entrée vers la Route Touristique.
- > Rue de la Vallée: établissement d'un plateau piétonnier et finition des trottoirs; circulation par alternat.

Une déviation permettant d'accéder à ou de sortir de la ville de Tiffauges sera donc installée via Les Landes-Génusson d'une part et Le Longeron d'autre part (voir plan en dernière page).

Nous sommes bien conscients de la gêne que les Teiphaliens vont devoir endurer une nouvelle fois, et nous pensons aussi à nos artisans, commerçants, industriels et à tous ceux qui viennent travailler à Tiffauges. C'est la troisième (et dernière) tranche de travaux lancés dans

Merci à tous pour les efforts consentis.

P.S. Des travaux d'élargissement du giratoire de la Colonne de Torfou sont également programmés du 20 septembre au 10 décembre 2010 par le Conseil Général du Maine-et-Loire. A partir du 22 octobre, la circulation sera alternée sur la RD 753 (Cholet-Montaigu) et interdite sur la RD 949 (Clisson-Mortagne).

CONSEIL MUNICIPAL N°115 du 27 septembre 2010

Etaient présents:

M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, adjoints. Mmes BARREAU, BRIN, GARREAU, GAUTRON, MADIOT

MM. CHIRON, HOUSSAYE, POILANE

Absents excusés: Mme BAUDRY, MM LANDREAU, OGER

Procurations: Mme BAUDRY à M. CHIRON, M. LANDREAU à M. BROSSET, M. OGER à M. HOUSSAYE

Secrétaire de séance : Mme MADIOT

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 septembre 2010 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2010,

1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 réalisé par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce rapport.

2 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes propositions, décide de souscrire pour un an une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 80 000 € au taux EURIBOR 1 mois + 0,45 % (paiement des intérêts trimestriels).

La ligne de trésorerie est une disponibilité financière temporaire. Elle permet d'avoir une meilleure gestion de la trésorerie, sans avoir recours à l'emprunt.

3 – Tarifs assainissement 2011

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2011 en matière d'assainissement et sur les nouvelles modalités d'assujettissement de la redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2011 :

41 €

- Abonnement – part communale :

- Consommation par m³ d'eau consommé : 0,51 €

- Taxe de raccordement à l'égout : 648 €

Le Conseil Municipal décide également de maintenir les modalités d'assujettissement suivantes : - en cas de puits seul :

Application de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 1975 fixant forfaitairement une consommation de 30 m³ par personne présente au foyer au 1^{er} octobre de chaque année.

- en cas d'alimentation par 2 sources (puits + service d'eau public): une estimation forfaitaire de 30 m³ par personne sera retenue lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait.

4 – Lotissement « Les Érondes 2 » : délivrance du quitus (fin de mission) à Vendée expansion

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la mission de Vendée Expansion dans le cadre de l'étude opérationnelle pour la réalisation du lotissement « Les Érondes 2 » est achevée. Le bilan financier de ces études s'élève à 11 557.27 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve ce bilan financier et décide de donner quitus à Vendée Expansion pour sa mission d'études opérationnelles.

<u>5 – Lotissement « Les Érondes 2 » : prise en charge</u> <u>des frais d'études dans le bilan de concession</u>

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la concession, l'aménageur doit intégrer dans le bilan de l'opération, les dépenses engagées par la commune pour les études soit 11 557.27 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à demander à Vendée Expansion le versement de la somme de 11 557.27 € en remboursement des dépenses engagées par la commune pour les études opérationnelles du lotissement « Les Érondes 2 ».

<u>6 – Lotissement « Les Érondes 2 » : cession des</u> parcelles à Vendée Expansion

Monsieur le Maire indique que suite à la signature d'une convention-concession avec Vendée Expansion, il convient de céder les parcelles formant l'emprise du lotissement. Il est proposé de céder les parcelles A646, A 965 et A 966 à Vendée Expansion au prix de 44 655.75 € T.T.C. dont 216.68 de T.V.A. sur marge.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à procéder à cette vente au prix de 44 655.75 € T.T.C. et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7 - Lotissement « Les Érondes 2 » : garantie d'emprunt de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Vendée Expansion sollicite la garantie d'emprunt de la commune pour le financement de la zone d'habitation Les Érondes 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte d'accorder une garantie d'emprunt à Vendée Expansion.

8 - Subvention à l'Amicale Laïque - Capoeira

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée par l'Amicale Laïque pour leur activité « Capoeira ». Cette activité concerne actuellement 7 jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 16,90 € par jeunes (barème 2010) soir un total de 118.30 €.

9 – Subvention à l'Amicale Laïque - École Jacques Yves Cousteau – Classe transplantée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'École Jacques Yves Cousteau sollicite une participation communale pour aider 22 élèves à partir en classe transplantée à Paris en janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement d'une aide de 80 € par élève de Tiffauges partant en classe transplantée. Cette aide sera versée à l'Amicale Laïque, représentant les parents d'élèves, sur le budget 2011.

<u>10 – Subvention à l'A.P.E.L. - École Notre Dame – Classe découverte</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'École Notre Dame sollicite une participation pour aider 64 élèves à partir en classe découverte du 18 au 22 octobre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement d'une aide de 80 € par élève de Tiffauges partant en classe découverte. Cette aide sera versée à l'A.P.E.L. sur le budget 2011.

11 – Évolution des statuts du Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Syndicat hydraulique souhaite étendre le périmètre d'intervention aux cours du Blanc et de la Crûme. Afin de permettre cette extension du périmètre aux communes riveraines de ces deux affluents, il convient de modifier les statuts.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses Affluents.

<u>12 – Évolution des statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de mise en réseau des bibliothèques, il convient d'étendre les compétences de la Communauté de Communes. Il est donc proposé de rajouter dans les compétences : « Mise en réseau des bibliothèques : actions en faveur de l'animation d'un réseau de bibliothèques, la promotion de la lecture, l'acquisition et la gestion d'ouvrages ou de collections communautaires. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

13 - Opération « Plantations 2010 »

Afin de poursuivre le programme de plantations, Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler l'opération Plantations pour l'année 2010 en partenariat avec le Conseil Général de la Vendée et la Chambre d'Agriculture. L'opération 2010, consiste à implanter 560 mètres de haie bocagère.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération Plantations pour 2010.

14 - Divers.

L'achat d'un défibrillateur automatique sera inscrit au budget 2011 de la commune et une demande de subvention au Conseil Général sera déposée. Le défibrillateur sera installé à la MARPA « Le Logis du Bois ».

Fin de conseil

Balayage des rues

Le prochain balayage des rues est programmé le mercredi 3 novembre.

Permanence de l'ADIL

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement tient une permanence à la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre tous les $4^{\grave{e}me}$ lundi de chaque mois.

ADIL DE LA VENDÉE 143 Bd Aristide Briand 85009 LA ROCHE-SUR-YON Cedex Tél.: 02.51.44.78.78 www.adil85.org

Logements sociaux

Des logements sociaux ont été réalisés par Vendée habitat au lotissement Les Érondes. Ils ont été inaugurés le vendredi 24 septembre 2010.

A ce jour une maison de type T4 est encore disponible.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 02.51.65.72.25.